

COMPTE -RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 26 NOVEMBRE 2020 à 20 HEURES

SALLE DES FETES

Présents : DUPUY Ghislaine --REY Nicolas- RAFFIN Jean Jacques -VUILLEMIN Christophe-- GARIN Guillaume – LAFFAY Pierre Jean –GANGLOFF Sylvie – ANDRE Martine – DEBERT Véronique BONIFACE Stéphane

Absent excusé : DUTEL Gérard

Lecture du compte-rendu de la réunion du 20 octobre. Compte rendu voté à l'unanimité.

Lecture de l'ordre du jour.

SALLE ANIMATION RURALE : le 22 octobre la commission de sécurité est passée, elle a confirmé que la salle était classée gymnase couvert et que l'on ne pouvait pas organiser plus de 2 manifestations par an (soumises à autorisation préalable de la sous-préfecture) avec un maximum de participants limité à 199 personnes.

Pour passer en catégorie L : locaux polyvalents et se mettre en conformité il faut : refaire des plans qui tiennent compte des normes de sécurité, puis les faire valider par un organisme agréé, effectuer les travaux et faire repasser la commission de sécurité pour qu'elle valide à son tour.

Deux devis ont été demandés auprès de Alpes contrôles et de Apave, organismes habilités à valider ces plans. Leurs devis sont arrivés tardivement le conseil n'a pas le temps d'analyser leurs offres et désire se laisser le temps de les analyser.

Une demande de subvention sera déposée.

ASSURANCE : Un expert missionné par notre assurance passe à l'école mercredi 2 décembre pour vérifier les dégâts occasionnés par les fuites d'eau du logement au-dessus des classes, un conseiller municipal Pierre Jean Laffay et un agent technique seront présents.

ZONE ARTISANALE : Les prélèvements sur la toiture ont été faits les analyses sont en cours, d'ici une semaine on devrait avoir les résultats. C'est la société SIGMA EXPERTISES qui a été retenue pour un montant de 2 270 euros. Des

subventions seront demandées auprès de l'Etat et du Conseil Départemental pour les travaux de reprise de couverture.

ECOLE : la préfecture a proposé des subventions exceptionnelles pour la sécurisation des établissements scolaires. Les services de gendarmerie se sont rendus sur place avec des élus pour voir ce qu'il était important de faire. Un devis a été demandé à un artisan pour installer une alarme plus puissante, un autre pour refaire le mur de clôture entre la cour et les jardins qui sera surmonté d'un grillage à maille rigide anti escalade.

Une subvention sera sollicitée auprès de l'état pour ces travaux de mise en sécurité de l'école.

La région propose de subventionner à hauteur de 80 % sur le montant TTC des purificateurs d'air pour les établissements scolaires pour les pièces où les enfants ne portent pas le masque, le montant de la commande doit être supérieur à 500 euros et inférieur à 1800 euros. Le conseil adhère à cet achat en demandant de vérifier le prix des filtres et les décibels. Des élus vont se renseigner avant de prendre une décision.

20 masques ont été livrés par la Région pour les enfants de 6 ans et moins.

La commune en a commandé 100 par le biais de la communauté de communes.

VOIRIE : Des devis ont été établis pour divers chemins, des demandes de subventions seront envoyées au Conseil Départemental pour un montant H.T de 36 820.61 euros.

PERMIS DE CONSTRUIRE : Permis André Guy, le permis pour la construction d'un hangar a été refusée en raison d'un manque de sécurité incendie.

Les services du pôle aménagement du territoire voient si une solution peut être trouvée.

RAPPORT DE LA CLECT : suite à la mise en place d'une aide exceptionnelle pour soutenir les petites entreprises, lors du 1^{er} confinement, par la communauté de communes à hauteur de 1 000 euros financés à hauteur de 800 euros par la communauté et 200 euros par la commune ; le bar auberge et le garage Farjot en ont bénéficié, le conseil doit délibérer pour accorder le retrait de la somme de 400 euros sur les allocations compensatrices versées à la commune. Le conseil donne son accord.

DECISION MODIFICATIVE CCAS : prélevés 4 euros sur le compte 6232 pour être virés sur le compte 6451.

QUESTIONS DIVERSES : Toutes les salles communales sont fermées au public, seuls les scolaires peuvent accéder à la salle de basket, la bibliothèque rouvre le samedi 28 novembre.

AFFAIRE VIAL : un accord avait été trouvé avec Monsieur Vial lors d'un rendez-vous avec Madame le Maire et un élu, Monsieur Vial est revenu sur sa décision, donc ce dossier litigieux, en cours depuis 2008, est à nouveau confié au cabinet Juri-Europ de Lyon. Le conseil donne son accord pour transmettre le dossier à leur avocat Maître Loye.

REPAS SENIORS : Les bons repas sont en cours de distribution accompagnés d'une lettre explicative.

ILLIWAP – Panneapocket : ce sont des applications qui permettent de diffuser des informations sur la commune via des notifications. Le coût de l'abonnement annuel pour une commune varie de 120 à 180 euros selon l'abonnement. Le conseil décide de s'abonner à Iliwap car il présente plus de possibilités d'utilisation.

CANTINE: Le nouveau bureau de la cantine a été reçu par les maires des communes de Ste Colombe et St Cyr ; le repas de Noël sera organisé sans personne extérieure.

VOEUX : en raison de la situation sanitaire il n'y aura pas de vœux, le conseil communiquera différemment.

BULLETIN MUNICIPAL : cette année il paraîtra plus tard. (fin janvier premiers jours de février)

TELEPHONE PROFESSIONNEL : proposition de MB-France pour un abonnement à 29 €/mois pour 20 GO avec un achat d'un Samsung au tarif de 200 euros. Accord du conseil.

BIBLIOTHEQUE : achat d'un plexiglass pour mettre sur le bureau de la bibliothèque dans le cadre de la crise sanitaire

BATIMENT COMMUNAL : Un contact a été pris avec une agence immobilière pour faire estimer le bâtiment appartenant à la commune situé au 5 et 11 place de la mairie.

PERTURBATIONS TELEPHONIQUES : Après de nombreuses relances auprès des services concernés, des techniciens sont intervenus pour changer plusieurs poteaux téléphoniques sur la route de St Cyr de Valorges, Chez Cœur et Montcellier. Par contre le branchement fibre de l'impasse des Lilas n'est pas encore résolu, à suivre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 15.

Prochaine réunion le mardi 12 janvier 2021 à 20 heures.